gens entrèrent et voulurent s'amuser *à faire à la plus belle montre*, ce que Peutard accepta. Les jeunes gens sachant que celui-ci était sans ressources trouvèrent étrange de le voir en possession d'une montre et sans qu'il s'en aperçut en prirent le numéro.

M. Favier fut prévenu et il reconnut bientôt que l'objet lui appartenait. On prévint le garde-champêtre Desreumaux qui arrêta Peutard et son père, ce dernier comme complice. Voici comment les vols avaient été commis : M. Favier offrait souvent à diner au fils de Peutard, âgé de dix ans; celui-ci profitait des moments où il n'était pas surveillé pour s'emparer des objets qui lui convenaient et les rapportait à son père qui les vendait ou les utilisait.

Les eaux de rivières et même les eaux de sources fournies à l'alimentation dans la plupart des villes charrient des quantités de germes dangereux pour la santé. C'est pourquoi nos abonnés et lecteurs apprécieront la prime que nous leur offrons : une caisse de 50 bouteilles d'eau minérale naturelle de Vals (Ardèche), source « Les Célestins », autorisée par l'Etat et approuvée par l'Académie de médecine. Ces eaux, dont le sel essentiel est le bicarbonate de soude, plus connu sous le nom de sel de Vichy, son souveraines pour guérir et surtout pour prévenir les affections légères du ventre et de l'estomac, les fatigues du foie et des reins. Mêlées au vin ou au sirop qu'elles ne troublent pas, elles constituent une boisson saine, digestive, agréable au goût. Au prix où nous les livrons, moitié moins cher que dans le commerce, leur usage est plutôt une économie qu'une dépense. On peut les boire impunément à tous les repas, à la dose d'une bouteille par personne et par jour. Pour recevoir une caisse de 50 bouteilles — les bouteilles ont exactement la contenance d'un litre — il suffit d'adresser un mandat-poste de 15 fr. à l'administration du journal. Les frais de port se payent en plus et à part au moment de la livraison 1

Le docteur Dassonville. Voir 4e page. Guérisons insérées avec autorisation des intéressés.
49828—25087

Pilules Suisses !
Le médicament le plus populaire de France.
25138d

Cartes de visites à la minute. — Imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une jolie boîte contenant 100 cartes et 100 enveloppes
Cartes de visites à la minute: 2 fr. le cent

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

TOURCOING

Une grave affaire. — Le dimanche 21 décembre, Mlle Elodie V..., quittait, vers 8 heures du soir, le patronage de la rue de Menin et retournait chez elle, rue des Champs Arrivée à l'extrémité de la rue Fin-de-la-Guerre, à un endroit où il n'existe pas de maisons, elle fut abordée par un individu qui la menaça de la jeter dans un fossé, si elle ne lui donnait aussitôt quarante sous. La jeune fille ne perdit pas la tête, et rebroussa chemin, avant que le malfaiteur eût pu porter la main sur elle. Elle rencontra bientôt un de ses voisins, le sieur L..., à qui elle raconta l'affaire. Tous deux revinrent dans la direction de la rue des Champs et revirent l'individu, à qui L.. donna la chasse, sans pouvoir l'atteindre.

Un quart d'heure plus tard, une autre jeune fille de 15 ans, se nommant aussi Elodie Vand..., servante chez un épicier de la rue Fin-de-la-Guerre, passant au même endroit, constata tout à coup qu'elle était suivie de près par un homme qui commença par lui dire : « Il fait froid... Il fait glissant... Avez-vous été à la messe? » Alors il lui offrit de l'argent. La jeune fille voulut prendre la fuite et était tellement effrayée qu'elle ne pouvait crier. Le misérable la saisissant par un bras et par le cou l'entraina dans les champs, à 60 mètres du chemin, derrière une briqueterie, la menaçant de son couteau, si elle appelait au secours. Elle fut l'objet des plus odieuses tentatives, mais parvint pourtant à se dégager et échappa ainsi à son abominable agresseur. Rentrée chez son patron, la pauvre enfant n'osa pas avouer ce qui venait de se passer.

Le lendemain le garde Leplat apprenait la première tentative qui avait fait grand bruit dans le quartier. Alors les langues se délièrent et non seulement il eut connaissance du second attentat, mais encore de deux autres, semblables, dont avaient été victimes, quelques jours auparavant, Milles Clara D... et Clémence V...

Toutes les recherches pour retrouver l'individu étaient restées sans résultat, quand, vendredi après-midi, Mlle Elodie V... reconnaissait, rue du Moulin, l'individu qui l'avait attaquée. Le signalement répondait parfaitement aux indications données par les autres victimes. Samedi matin, M. Duvigneau, le nouveau commissaire, et le garde Leplat, accompagnés de la première victime, allèrent se poster rue du Moulin; le misérable parut et fut arrêté. Son premier mot a été pour Mlle Elodie V...: « Je vous demande excuse de ce que je vous ai fait » lui dit-il. Jusqu'ici il n'a avoué que cette première affaire et nie avoir pris part aux autres. Mais ses explications sont tellement embarrassées et maladroites qu'il n'y a guère de doute. Il se nomme Camille Cloetens, 29 ans, forgeron, né à Meckelen (Belgique).

Une histoire de commissionnaire. — Edouard Lezy, trieur, demeurant à la Blanche Porte, avait été chargé par un habitant de la rue d'Anvers d'aller prendre une valise, rue Winoc Chocqueel, pour la porter à la gare, à un voyageur qui devait prendre le train.

Le commissionnaire eut un défaut de mémoire, apporta la valise rue d'Anvers et réclama pour sa course la modeste somme de 2 francs. Les personnes de la maison refusèrent de payer ce prix qui leur parut par trop exagéré, pour une commission mal faite. Pendant qu'on parlementait, que Lezy se cramponnait au châssis et criait pour recevoir son dû, on ferma brusquement la porte et il eut deux doigts de la main droite pris dans la rainure et fortement égratignés. Il a porté plainte.

Une tombola. — Dimanche a eu lieu à l'estaminet du *Mov.ar*, au Blanc-Seau, le tirage de la tombola, organisée au bénéfice d'une femme veuve avec sept enfants en bas âge. Voici la liste des numéros gagnants :

1510, 843, 464. 690, 96, 1138, 672. 1097, 1408, 1070, 281, 1260, 875, 522.

Les lots qui ne seront pas réclamés avant le premier janvier seront vendus au profit de l'œuvre.

Marcq-en-Barœul. — Le lendemain de la Noël, Albert Leduc, marchand de lait, au hameau du Pont, contour de l'église, en rentrant de sa tournée. vers midi, s'aperçut qu'on lui avait volé une motte de beurre du poids de 4 kilog. qu'il avait laissé sur son comptoir. Il monta à sa chambre et trouva sa malle grande ouverte. On avait fait sauter le cadenas, et on y avait pris une trentaine de francs, sur une somme de 60 fr. environ, qui y était enfermée. Les soupçons se sont portés sur un locataire qui nie énergiquement.

La Compagnie du chemin de fer du Nord informe le public que par dérogation aux dispositions d'un avis précédent, et à l'occasion des fêtes du jour de l'An, les billets d'aller et retour délivrés au départ et en destination de Paris, les 27, 28, 29, 30, 31 décembre et 1er janvier, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du dimanche 4 janvier.

Cette mesure s'applique également aux billets de ou pour les Ardennes.

CONCERTS & SPECTACLES

Les théâtres de Roubaix. — Le grand-Théâtre de Roubaix, aujourd'hui, hier soir, la représentation d'un drame qui n'avait plus reparu sur l'affiche, depuis un certain temps déjà : *la prière des naufragés*. Ce drame est du à la collaboration de M. d'Ennery — un maître du genre — et Ferdinand Dugué. La trame n'est guère embrouillée : Raoul de Lascoury, commandant la corvette l'*Uranie*, se voit enlever son vaisseau par un passager, Carlos, qui a séduit l'équipage en lui promettant de faire voguer le navire vers des contrées où l'or foisonne. Raoul et sa femme, abandonnés, périssent sous les flots : mais leur fille, la petite Marthe, est sauvée; et c'est elle qui, après beaucoup de péripéties émouvantes, fera punir au cinquième acte — cela va de soi, les cinquièmes actes de drame étant précisément créés dans ce but l'infâme Carlos.

L'interprétation a été très bonne ; et le public assez clairsemé, a vigoureusement et fréquemment applaudi l'excellente troupe de drame de M. Théry. Mention particulière à M Ganely, à M. et Mme Pajolle et à l'ineffable Barabas, M. Jacquin. Plusieurs décors, notamment celui du 1er acte, étaient très jolis.

Un des succès de cette saison — les *Noces d'un réserviste* — a mis en joie la salle, comme de coutume.

* *

Au théâtre de la rue Richard-Lenoir, la féerie *Ali-Baba*, ou les quarante voleurs, et *Marie-Jeanne* ou la femme du peuple, tenaient l'affiche : on connait la féerie, heureuse adaptation à la scène avec accompagnement d'une musique charmante aux airs faciles et dégagés, d'un de ces bons contes de M. Galand qui ont intéressé à un si haut degré notre enfance. *Marie-Jeanne* est non moins populaire : chaque année nos théâtres reprennent cet excellent drame qui fait toujours plaisir aux masses. Nous n'analyserons donc pas les œuvres interprétées — fort gentiment interprétées — hier soir au théâtre Deschamps.

Une charmante soirée a eu lieu, dimanche, à la *Concorde*. Il y avait une nombreuse assistance, et le succès a été complet. Nous parlerons demain de cette fête.

La « Grande Fanfare ». — Beaucoup de monde, dimanche soir à la soirée intime que la *Grande-Fanfare* offrait à ses membres honoraires, en son local de l'Hôtel-des-pompiers. Après plusieurs morceaux exécutés avec talent par la société, sous la direction de M. Monnarché, nous avons entendu MM. Charpentier, baryton, Despretz, tenor et B. Corselis, monologuiste comique.

Ces amateurs ont rivalisé d'entrain et le public, par ses bravos leur a prouvé qu'ils avaient su lui plaire. M. Corselis a eu un grand succès avec l'*Oraison funèbre de Mme Bourgeois*, de notre sympathique concitoyen, Gustave Nadaud.

Un bal a clôturé cette charmante soirée qui a été très animée.

La « Lyre Roubaisienne » a offert, dimanche soir, en son local, *Estaminet Lillois*, rue du Chemin de Fer, un concert auquel une assistance nombreuse s'est rendue. La société a ouvert la soirée par le chœur *Dernier jour de Pompéi* interprété avec brio et parfaitement conduit par le chef dévoué, M. Bernard

M. Devos, baryton, a détaillé, avec beaucoup de goût, une mélodie. Citons également MM. G. Griffon et Leblanc, Charles Collin et Th. Leperq qui, dans leurs romances et chansonnettes, se sont fait applaudir. MM. Inglebert, dans son air varié pour piston, P. Janssens, dans sa fantaisie pour saxophone, ont recueilli d'unanimes bravos. MM. Seys frères se sont distingués dans un duo pour harmonie. Le piano a été tenu d'une façon irréprochable par M. Bernard.

Un bal très suivi a clôturé cette fête de famille.

L'« Union des Trompettes ». — La soirée que donnait dimanche soir, l'*Union des Trompettes*, à l'occasion de l'inauguration de son nouveau local, Grande-Rue, 111, a été parfaitement réussie. Les membres de la société ont enlevé avec entrain, sous l'habile direction de M. Victor Lecomte, deux marches : *Wattrelot*, et la marche aux flambeaux de Montigny.

M. C. Mallier, baryton, a chanté, avec beaucoup de méthode et de goût, la romance : *La voix des Chênes*. Le duo comique : *Tapioca et Ducroquet* a été pour les interprètes, MM. Follet et Delporte, un grand succès.

MM. Mombel, ténor, Bauwens, piston, Lardinois, clarinettiste, ont droit également à des félicitations. Une mention spéciale à Mlle Deridder qui s'est acquittée avec talent de la tache difficile d'accompagnatrice.

A l'issue du concert, un bal des plus animés a réuni tous les membres honoraires et protecteurs.

PETITE CORRESPONDANCE

C. V. B. — Les hommes des classes 1887 et 1888 incorporés cette année ne font que 4 mois de service, s'ils ont un motif de dispense à invoquer. Ceux de la classe 1889 sont sous le régime de la nouvelle loi et font une année de service. Comme fils de belge, vous avez attendu l'année de votre majorité et vous avez été incorporé avec la classe. Vous pouvez essayer de demander au chef de corps de bénéficier des mêmes avantages que les dispensés des classes 1887 et 1888, mais il est peu probable que vous obteniez gain de cause, d'autant plus que la nouvelle loi seule exempte l'aîné de 7 enfants.

J. D. — Evidemment vous pouvez subir le sort en Belgique ou attendre l'année de votre majorité pour tirer en France. Vous avez le choix.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audiences des vendredi 26 et samedi 27 décembre

La responsabilité des courtiers

Après avoir, dans un premier article, jeté sur les affaires un coup d'œil d'ensemble, nous abordons les plaidoiries. Nous ne voulons qu'en donner une idée. Un résumé complet nous entrainerait à des développements excessifs.

1re QUESTION. *Les courtiers jurés ont-ils commis une faute professionnelle ?*

Le système de Me Théry est le suivant :

Les courtiers ont fait leurs estimations sur des échantillons à eux remis par M. De Haes, sans voir les marchandises, sans prélever eux-mêmes leurs échantillons. Ils ont par leurs certificats, qui furent annexés aux warrants, induit M. Joire en erreur, en lui faisant croire qu'ils avaient vu ces marchandises. Ils ont ainsi commis une faute qui lui a porté préjudice, puisqu'en lui inspirant confiance, leurs certificats ont été cause qu'il n'a point fait procéder lui-même à la vérification de ces marchandises qui, en réalité, n'existaient pas.

Répondant à ce raisonnement, Me Allaert distingue le rôle du magasinier général de celui de courtier. C'est le magasinier qui répond de l'existence des marchandises chez lui et l'atteste. Le courtier ne fait qu'évaluer ces marchandises et n'est point garant de leur existence.

Me de Beaulieu, d'autre part, tend à établir que les courtiers n'ont pu commettre une faute professionnelle, alors qu'ils se sont conformés aux usages.

Jamais, dit il, la laine peignée ne s'évalue ni même se vend autrement que sur la simple vue d'un échantillon. Cet usage s'explique par l'homogénéité de cette marchandise.

En ce qui concerne les places de Roubaix et Tourcoing, il est donné lecture d'un parère des négociants en laine peignée et peigneurs de laine, puis d'un certificat des courtiers.

Me de Beaulieu recommande aussi à l'attention de la Cour notre *Bulletin des Laines*, son numéro du 17 décembre 1890. Il le cite et en montre l'importance. Il se prévaut de l'article intitulé « les ventes publiques de laine peignée sur échantillon », et de la délibération de la chambre syndicale des laines de Paris, qui s'y trouve rapportée.

Les courtiers n'ont à prélever personnellement leurs échantillons que s'il s'agit de marchandises non peignées, laines brutes, blousses ou déchets, n'ayant plus le même caractère d'homogénéité. Dans ce cas, en effet, les prélèvements doivent s'opérer sur différentes balles, au choix du courtier, pour que celui-ci forme l'échantillon moyen, susceptible de représenter l'ensemble du lot.

Me Théry ne méconnait pas une certaine différence à faire entre les marchandises homogènes et celles qui ne le sont pas. Pour être en mesure d'estimer les premières, il suffit au courtier de prélever un seul échantillon, indifféremment, un ruban ou une bobine quelconque.

Mais là n'est pas la question, d'après l'avocat de la banque Joire. Ce que la banque reproche aux courtiers, c'est de ne s'être point mis en présence du lot et d'avoir ensuite rédigé, non pas un certificat indiquant qu'au dire du directeur l'échantillon provenait de la partie, mais un certificat qui, dans son ensemble, pouvait faire supposer qu'ils avaient vu ce lot, constaté son existence en prélevant eux-mêmes cet échantillon.

On discute, dès lors, sur les termes des certificats. Me Théry se prévaut de ce qu'ils seraient les mêmes au cas de marchandise non homogène et vue, par conséquent, par le courtier.

Selon Mes Allaert et de Beaulieu, celui ci, en ce qui concerne la laine peignée ou uniforme, ne peut être tenu de contrôler le lot que dans une hypothèse. Laquelle ? Lorsqu'il est chargé de ce contrôle, de faire une véritable expertise-constat, par un tiers qui l'envoie, pour son compte et dans ce but, aux Magasins généraux.

Les courtiers pourraient-être en faute de n'avoir point vu la marchandise, s'ils avaient été envoyés pour contrôler son estimation, et, par suite, son existence, par M. Joire. Ils eussent alors été les mandataires de ce dernier.

Toute autre est la situation. Les courtiers n'ont été requis que par M. de Haes. Le directeur des magasins généraux fut leur seul mandant. [illegible] donna-t-il? Un mandat limité [illegible] Que leur [illegible] t-il? Une simple [illegible] que leur demanda [illegible] évaluation sur un échantillon fourni par lui. Rien de plus.

Dans ces conditions, pouvaient-ils exiger davantage, la vue des marchandises, l'entrée des magasins?

M. De Haes était en droit de prêter lui-même sur marchandises déposées chez lui. N'avait-il pas, dès lors, la possibilité de leur répondre : Je vous demande les indications dont j'ai besoin, c'est-à-dire la valeur. Cela seul m'intéresse. Pour le reste, à quoi bon? Inutiles me sont vos constatations sur l'existence d'une marchandise que je sais moi exister, puisque je la détiens.

Les courtiers, réplique Me Théry, savaient que M. De Haes n'était pas un capitaliste. Ils n'ignoraient pas ce qu'on allait faire de leurs certificats qu'ils rédigeaient sur timbre. Ils connaissaient l'usage de les épingler aux warrants. En leur qualité de courtiers-jurés dont la parole est crue du public, ils devaient prendre des précautions pour sauvegarder l'intérêt des tiers.

Me de Beaulieu combat cette thèse. D'ailleurs, ces tiers étaient-ils désarmés? Ne pouvaient-ils pas faire contrôler eux-mêmes la marchandise? M. Joire le faisait bien du temps de M. Desmètre, prédécesseur de M. De Haes. Il envoyait aux magasins généraux un mandataire.

Il invoque aujourd'hui sa confiance dans les certificats des courtiers. Au lieu, dit Me Théry, de laisser supposer qu'ils avaient vu la marchandise, qu'elle existait, pourquoi ces derniers n'ont-ils pas procédé comme au Hâvre? Les experts de cette ville déclarent seulement qu'ils évaluent des marchandises qu'on leur a dit être déposées dans les magasins : ils indiquent si leur examen a porté sur ces marchandises ou un échantillon.

Au Hâvre, répond Me Allaert, les Magasins généraux ne prêtent pas sur les marchandises déposées. Le directeur ne fait pas lui-même d'avances sur elles. L'expert est envoyé par un banquier; il est, dans l'espèce, le mandataire d'un tiers. Il doit donc faire une véritable expertise-constat.

A Lille, reprend Me Théry, les experts, munis des indications nécessaires, visitent toujours les marchandises en magasin, à l'effet de prélever eux-mêmes l'échantillon.

A Lille, répondent Mes de Beaulieu et Allaert, il est certain et reconnu que, depuis dix ans, il n'y a pas eu d'expertise sur des laines peignées. Peu importe ce qui se passe pour des marchandises non homogènes ou différentes.

A Reims, avant 1883, existaient des magasins généraux. La plaidoirie de Me de Beaulieu y montre les experts déclarant la valeur sur l'examen des types, à eux fournis par le directeur.

Les magasins généraux de Reims ne fonctionnaient-ils pas comme ceux de Paris? Me Théry se le demande.

Que répond-il, en effet, aux certificats de MM. Emile Destombes et Deschenaux ? Ces certificats sont relatifs à la succursale de la compagnie des entrepôts et magasins généraux de Paris, établie à Tourcoing et Roubaix et faisant concurrence à l'établissement successivement dirigé par MM. Desmètre et De Haes.

Les signataires, chargés de toutes les estimations, affirment qu'ils les font uniquement sur le vu d'un ruban ou échantillon remis par le directeur auquel ils fixent les prix par lettre ou memorandum.

Mais, selon Me Théry, la puissante compagnie parisienne a les fonds pour faire elle-même les prêts, les avances sur les marchandises déposées. Elle se contente donc de faire souscrire des obligations à son profit. On conçoit qu'à elle seule destinées, de simples évaluations lui suffisent.

On a enfin discuté beaucoup de part et d'autre, en invoquant diverses pièces, sur ce qui se passait du temps de M. Desmètre. Nous ne nous perdrons pas au milieu de cette discussion ; nous en avons assez dit dans cet ordre d'idées. Il nous reste peu de chose à ajouter.

2e QUESTION. *Y a-t-il, entre la prétendue faute des courtiers et le préjudice subi par la banque Joire, une relation de cause à effet ?*

Oui, d'après M. Joire, parce que les certificats des courtiers ont déterminé ses prêts et l'ont empêché de procéder à une expertise-constat, considérée par lui comme faite.

Non, suivant Mes de Beaulieu et Allaert, et pour de multiples raisons dont voici un exemple :

Si les courtiers avaient prétendu contrôler l'existence des marchandises, ils n'y auraient vu que du feu, comme la banque de France dans plusieurs visites où elle voulut exercer ce contrôle. M. De Haes organisait une mise en scène, en créant, pour la circonstance, dans ses magasins, des lots fictifs.

3e QUESTION, *Accessoire*. — Elle a trait à une fin de non recevoir, à l'arrangement intervenu entre la banque Joire et M. Fourré, à la nécessité où nor pour cette banque de discuter d'abord ce dernier, à l'existence ou non de la solidarité entre M. Fourré et les courtiers.

De cette question accessoire, dans une affaire où nous sommes contraints d'abréger, nous ne dirons pas un mot.

DEMANDEZ PARTOUT LE
SAVON DES MILLE PARFUMS
Préparé par FERRAILLE Aîné
Croix, près Roubaix.
Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 46660—23333

Vêtements pour hommes tout faits et sur mesure
Voir Maison A. FÉVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve, LILLE
COUPE ET FAÇON GARANTIES
19..3 428

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LAGOET-LEMAIRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Augustine Joseph BÉTRÉMIEUX, veuve en premières noces de feu Arnould LAGOET, et en secondes noces de feu Jean-Baptiste GRUSON décédée à Hem, hameau du Petit-Lannoy le 28 décembre 1890, dans sa 7.e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 30 courant, à 9 heures, en l'église d'Hem. — L'assemblée à la maison mortuaire, chez son fils, Victor Lagoet, au Petit Lannoy, près du Champ de Mars, à 8 heures 1/2.

Les amis et connaissances de la famille DEFIVE-BAYART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Isidore DEFIVE, veuf de Dame Juliette BAYART, décédé à Roubaix, le 28 décembre 1890, dans sa 76e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 31 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mardi 30, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à l'Hospice.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mardi 30 décembre 1890 à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Victor-Joseph ROUSSEL, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1890 à l'âge de 34 ans et 3 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 30 décembre 1890, à 9 heures, pour le repos des âmes : de Dame Clémentine HELIN, veuve de M. Joseph CATELOIN, décédée à Esquerres, le 20 janvier 1890, dans sa 77e année, et de Mademoiselle Hortense CATELOIN, décédée à Roubaix, le 20 décembre 1889, dans sa quarante-sixième année, administrées des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

Le prix d'une toilette. — La *Nottingham Express* rapporte que l'on admire beaucoup une toilette garnie de peau de phoque, qui appartient à la duchesse de Portland, et qui lui a coûté mille livres sterling (25 000 fr.). C'est une parure qui ne manquera pas de valeur.

La découverte du télescope. — Beaucoup de personnes ignorent sans doute l'origine du premier télescope. La voici : Dans l'hiver de 1609, terrible aussi, à ce qu'en dit l'histoire, un groupe d'écoliers hollandais patinait sur un canal congelé de Middelbourg. Jacques Metius se promenait en vrai savant, au hasard.

Or, les petits patineurs s'avisèrent de découper des fragments de glace et de les ajuster aux deux extrémités d'un disque de carton. Sans savoir comment ni pourquoi, ils portent à leurs yeux cet engin de leur invention. Soudain le paysage grandit et se rapproche d'eux. Ils poussent des cris d'admiration. [illegible] Le savant s'approche.

Quelques jours plus tard, le monde était doué de son premier télescope!

La criminalité à Paris et les effets de l'éducation neutre. — Une statistique récente établit — c'est triste à dire — que, dans notre capitale, plus de la moitié des arrestations frappe aujourd'hui des **mineurs.**

Il se commet deux fois plus de crimes et délits de entre quinze et vingt ans qu'entre vingt et quarante.

En une seule année, on a relevé 30 assassinats, 30 meurtres, 3 parricides, 2 empoisonnements, 44 infanticides, 4 212 coups et blessures, 25 incendies, 153 viols, 80 attentats à la pudeur, 458 vols qualifiés, 11,862 délits simples.

En tout près de *dix-sept mille* crimes et délits de tous genres !

La valeur des bêtes atteint, de nos jours des prix fantastiques.

Il y a quelque temps, on a vendu un chien du mont Saint-Bernard pour la somme de 25,000 francs.

On nous signale aujourd'hui, une chienne de même race, *Princesse Florence*, qui a été achetée 52,000 fr. par M. Chopman, un éleveur célèbre.

Il n'y aura bientôt plus que les millionnaires qui pourront posséder des chiens.

A cette époque de l'année où l'on fait du feu dans toutes les chambres et où les dangers d'incendie sont, par conséquent, plus grands, nous croyons intéressant de communiquer à nos lectrices la formule qu'un docteur a trouvée pour rendre absolument ininflammables les rideaux de lit des bébés et autres. Cette formule a été communiquée à la société de pharmacie.

Il suffit de tremper les rideaux dans une dissolution d'ammoniaque composée d'une partie de sel et cinq parties d'eau que tout le monde peut faire soi-même et qui est inoffensive.

Un sujet de réflexions. — Tableau de la dette publique des divers Etats dressé à la fin de 1888 : Belgique : 2.200.000.000 de francs, 366 francs par habitant; France : 32.000.000.000 de francs, 842 fr. par habitant; Russie : 18.420.000.000 de francs, 164 francs par habitant; Angleterre : 17.870.000.000 de francs, 470 francs par habitant; Autriche-Hongrie : 14.585.000 de francs, 347 fr. par habitant; Italie : 12.120.000.000 de francs, 430 fr. par habitant; Etats-Unis : 8.870 000.000 de francs, 136 fr. par habitant; Allemagne : 9.000 000 000 de francs, 191 fr. par habitant; Espagne : 6 880.000 000 de francs, 270 francs par habitant; Portugal : 2.800.000 000 de francs, 595 fr. par habitant; Hollande : 2.250,000.000 de francs, 500 fr. par habitant; République Argentine : 1.456 000.000 de francs, 383 fr. par habitant. Pour la France seule, le service annuel de la dette demande 1.300.000.000 francs.

Pigeons postiers. — Le docteur Roeder, de Heidelberg, vient de proposer au gouvernement allemand l'adoption d'un projet d'organisation de service postal par pigeons voyageurs. Le docteur Roeder assure qu'en établissant cinq ou six pigeonniers entre la côte et le Victoria Nyanza, distants d'à peu près 900 kilomètres, on pourrait communiquer d'un point à l'autre, dans l'espace de quinze heures environ.

Il parait que le gouvernement est disposé à adopter ce projet. En conséquence, le docteur Roeder s'est mis en relation avec les missionnaires catholiques pour les prier d'installer des pigeonniers dans leurs stations.

Voilà des employés qui voleront, mais qui ne voleront pas les dépêches.

Les femmes des Indes viennent d'envoyer à la reine Victoria une pétition demandant que l'âge légal pour le mariage des jeunes filles soit fixé à 14 ans au lieu de 10. La pétition porte 2 000 signatures sur un rouleau de papier d'une longueur de soixante pieds.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

29 DÉCEMBRE 1826

Mort de David

Grand peintre, assurément, quoique fort décrié aujourd'hui, mais dont le caractère deshonore le talent. Il avait quarante et un ans et était premier peintre du Roi lorsqu'éclata la Révolution ; il ne tarda pas à s'y jeter en énergumène, fut élu député de Paris à la Convention, et le rôle qu'il y joua fut odieux, il y « broya du rouge », suivant l'expression empruntée par lui-même à sa profession.

Comblé des faveurs du Roi, il vota sa mort sans appel au peuple ni sursis; membre de l'Académie de peinture, mais séparé de ses collègues par son orgueil intraitable, son intolérance artistique, l'aigreur envieuse de son langage et de ses sarcasmes, il n'eut pas de repos qu'il ne l'eût fait supprimer; nulle dénonciation, nulle invective, nul outrage en actes et en paroles ne lui coûta pour satisfaire ses rancunes et assurer sa domination; on put l'entendre à la tribune la déclarer « incompatible avec la liberté », demontrer tout ce qu'il appelait « toute la turpitude d'esprit de l'animal qu'on nomme académicien » et s'écrier qu'on pouvait « tirer à mitraille sur les artistes sans risquer de tuer un seul patriote. »

Admirateur fanatique de Marat, il se brouilla avec un de ses amis parce qu'il « ne l'aimait pas assez, n'était pas assez affligé de sa mort »; fougueux adversaire des Girondins, il avait contre eux des fureurs de maniaques qui ne rencontraient plus que leur dédain : « Je demande que vous m'assassiniez !... C'est toi, monstre de Vergniaud, qui est un assassin ! » Membre du Comité de Sûreté générale où il était l'espion de Robespierre, il y poussa aux plus odieuses mesures, et la pire de toutes fut celle qui le conduisit au Temple, le 7 octobre 1793, avec l'ignoble Chaumette, pour essayer d'arracher à la fille et à la belle-sœur de Marie-Antoinette une confirmation quelconque des infamies extorquées contre elle à l'ivresse et à la terreur de son infortuné fils.

En revoyant cet homme qu'elle avait vu si souvent dans les salons royaux, Mme Elisabeth avait eu un rayon d'espérance. « Monsieur David, lui dit-elle, voudriez-vous me donner une prise de tabac? Je suis bien enrhumée. » Il n'eut pas honte de lui répondre : « Apprenez que vous n'êtes pas faite pour mettre vos doigts dans une tabatière, » et versant dans sa main une pincée de tabac, il la lui tendit ; inutile de dire qu'elle la refusa.

La veille du 9 thermidor il jurait à Robespierre de boire la ciguë avec lui ; quatre jours après, il le reniait à la Tribune et par écrit, désavouant sa conduite, ses erreurs et ses opinions, imputant « aux fausses vertus et à l'hypocrisie de Robespierre les erreurs de son patriotisme égaré par des fripons. » Puis vint l'Empire, et le farouche républicain devint baron, à plat ventre devant Napoléon. »

La première Restauration l'épargna, il l'en récompensa par ses diatribes contre elle pendant les Cent Jours, et fut exilé à la seconde comme régicide ayant adhéré à l'Acte Constitutionnel de Napoléon. La duchesse d'Angoulème ne voulut pas cependant paraitre se venger de l'infame interrogatoire du Temple et le ministre Decazes fut autorisé à offrir à David de rester à Paris, lui garantissant sa sécurité. Pour la première fois de sa vie peut-être, il céda à un mouvement de vraie dignité, refusa et se retira à Bruxelles. On voit que quand il mourut, le 29 décembre 1825, si la perte fut grande pour l'art, elle ne le fut certainement pas pour l'humanité.

VARIÉTÉS

L'ÉCUREUIL VOLANT

Qui ne connaît l'écureuil de nos bois ! Un panache et un bond. La captivité même est sans prise sur sa grâce et sa beauté. Au supplice abrutissant de la cage, résiste son étonnente agilité. S'il ne bondit plus, il tourne. C'est encore le mouvement. Sa robe de feu est toujours brillante, son grand œil noir toujours beau. Son panache est une flamme qui voltige dans les chênes. Il l'aide à s'abriter des vents et des ondées ; il l'aide à bondir, il l'aide à passer les eaux. C'est une voile et un parachute, une ombrelle, un parapluie.

L'écureuil se trouve partout : la Chine et la Norvège, le Brésil et la Sibérie, le Gange et le Congo sont témoins des tours prodigieux qu'il exécute au sein des forêts neigeuses ou des bois ensoleillés, avec la hardiesse d'un clown et la grâce d'un oiseau.

Qu'il établisse son trapèze à la cime d'nn palmier d'Afrique ou d'un bouleau de Laponie, c'est toujours le roi de la gymnastique — un roi qui ne tombe jamais de son trône aérien.

Rien n'égale la tendresse de la mère écureuil pour ses petits qu'elle associe avec une touchante sollicitude à ses chasses, à ses jeux, à ses tours. L'écureuil se nourrit de fruits, de graines, de racines. Parfois le père rapporte de la chasse, un oisillon qu'on savoure en famille, festin rare et choisi.

Quand vient l'heure du repos, les petits écureuils, se serrant autour de leur mère, lui font comme un cadre vivant de leurs têtes éveillées et mutines, tandis que leurs beaux panaches, tendrement recourbés, la couvrent, pour ainsi dire, d'un dais filial.

Malgré ses airs étourdis et ses allures folâtres l'écureuil est plein de sagesse et de prévoyance, L'amour de la gymnastique ne saurait lui faire oublier les nécessites de la vie.

Tout en jouant il songe que la verdure n'est point éternelle et que les noisettes n'ont qu'un temps. Entre deux culbutes il sait faire des provisions pour l'hiver. Très pratique, l'écureuil.

Son garde-manger, tout bondé de graines succulentes, se creuse avec art dans la neige ou dans la mousse, se cache dans le creux du chêne. Ce trésor gastronomique, c'est la caisse d'épargne de l'écureuil et il y puise avec tant de prudence qu'il restera encore des graines au printemps.

Imitant la sagesse de ces rentiers qui, dans la crainte de faillite, éparpillent leur argent sur des banques diverses, le prévoyant écureuil place un peu partout ses provisions d'hiver.

Il lui arrive même, quelquefois, d'oublier le gland qu'il a caché. Ce gland germe et devient un arbre, l'arbre un bois, le bois une forêt, et c'est ainsi que, réparant, sans s'en douter, les ravages de la hache, l'écureuil a souvent contribué au reboisement des montagnes.

C'est un architecte fort habile ; vrai chef-d'œuvre de délicatesse et de confort, le nid qu'il tresse avec de petites baguettes, à la naissance de deux ou trois rameaux.

L'entrée en est étroite et perpendiculaire, habilement abritée par un toit conique de feuillage, préservant la famille de la pluie et du vent. Ajoutons que, par sa hauteur, ce nid ingénieux et charmant demeure imperceptible ; par sa teinte, artistement ménagée, il se confond avec la verdure.

Dans certaines contrées du Nord, ce nid se trouve remplacé par un terrier des plus curieux, à cinq ou six entrées, de sorte que, si quelque importun se présente à l'une des portes, le rusé propriétaire est toujours sorti.

Avec sa passion pour la vie aérienne, l'écureuil semble fait pour voler. On dirait qu'à force de pirouettes et de gambades, il veuille se faire pousser des ailes...

Eh bien ! on serait tenté de croire que, revenant sur son œuvre, la nature ait voulu réparer un oubli en créant l'écureuil volant, animal étrange aux tours vertigineux, d'une puissance et d'un élan vraiment féeriques.

L'écureuil volant se rencontre particulièrement dans les forêts de la Norwège et de la Laponie, où, du reste, il s'est fait bien rare. Les bourgeons du pin et du bouleau composent son menu de prédilection qu'il agrémente de graines sauvages.

En guise d'ailes, il possède deux membranes qui remplissent surtout l'office de parachute. Au moment de s'élancer, il élève et baisse sa jolie tête comme un plongeur qui prend son élan. Avec ses membranes singulières, ailes primitives, atrophiées, la mère recouvre ses petits comme d'un manteau vivant qui les préserve du vent glacé, balayant une neige éternelle.

Vivant, jouant, aimant entre ciel et terre, sautant d'arbre en arbre et planant sur les forêts, prévoyant et sobre, économisant son avoir et plaçant bien ses économies, l'écureuil est, par excellence, une bête indépendante et sage.

En l'emprisonnant dans une cage où il tourne sur lui-même pour le féroce amusement des badauds, l'homme a fait de l'écureuil un injuste emblème de routine.

Mais toujours vif et toujours gai, le gentil animal dédaigne la honte et brave la captivité : il tourne, il tourne et tourne encore, comme, si, à chaque bond, il espérait retrouver au delà de sa cage ses vieux chênes, son doux nid, son trapèze et sa petite caisse d'épargne.

Il ne se lasse pas de tourner et, un jour, à bout de forces et d'espérances. il expire sur la roue, torturé comme un esclave ou un criminel, lui qui n'a jamais pris que quelques châtaignes et qui n'a aimé que la liberté; lui, le gracieux écureuil qui ne demandait à la nature qu'une poignée de mousse pour couvrir ses petits, une branche pour sauter, un peu de rosée pour boire et quelques noisettes pour diner.

FULBERT-DUMONTEIL.

CHOSES & AUTRES

Guibollard vient de s'établir doreur.
Et, avec conviction, il disait hier :
— J'ai déjà une pratique très influente qui m'a promis de me faire avoir la fourniture des cadres de l'armée.

* *

Une rencontre a été décidée.
On place les adversaires.
Soudain, l'un des deux, éperdu, se sauve à toutes jambes.
Ce que voyant, un des témoins, philosophiquement :
— C'est peut-être ce qu'il appelle *courir* un danger.

Assurance contre le FEU et le VOL
Les Coffres-Forts **GRUSON** tout en fer et blindés d'acier
NOUVELLE FERMETURE
Fabrique et Magasin, 21, Rue Royale, 21, LILLE.
24953

A. BOUTRY, ENTREP
36, Rue de l'Espérance
ROUBAIX
TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
PAVAGES, Sables et Graviers
VOIES FERRÉES
TERRASSEMENTS & NIVELLEMENTS
COUVERTURE
Zinguerie & Plomberie

AUX
Fabriques Parisiennes
E. LANDAUER
16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16
ROUBAIX
SPECIALITÉ DE BLANC
Trousseaux et Layettes
FABRIQUE DE LINGERIE
et Broderie à la main
à **Remiremont** (Vosges)

Nous avons l'avantage d'informer notre honorable clientèle que nos assortiments pour **cette saison** sont complètement terminés et que nous avons actuellement en magasin un **immense choix de modèles nouveaux** et des plus variés pour
TROUSSEAUX ET LAYETTES
ainsi qu'une quantité considérable d'**articles pour enfants,** tels que :
Robes blanches et couleurs, Tabliers, Douillettes et Pelisses cachemire, Robes de baptême, etc., etc.
CHOIX MAGNIFIQUE
DE RIDEAUX EN TOUS GENRES
SPÉCIALITÉ
DE LINGERIE FINE
GRAND ASSORTIMENT DE
DRAPS ET TAIES BRODÉS
Prix exceptionnels
BRODERIES EN TOUS GENRES
Dépôt de Toiles des Vosges
ET
LINGE DE TABLE
garantis à l'usage
CHIFFRES ET BRODERIES
A FAÇON

La Maison des **Fabriques Parisiennes**, connue depuis de nombreuses années, a pour principe absolu de **vendre entièrement de confiance** les **articles les plus soignés et les mieux assortis** à des conditions de **bon marché exceptionnel.**
PRIX-FIXE *marqué en chiffres connus.*
16, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix

MARCHÉS A TERME

Cours du 29 Décembre 1890

LAINES PEIGNÉES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — TYPE BF — Cote précéd	TYPE BF — Cote dujour	TYPE 1 Qual. à fabrique — Cote précéd	TYPE 1 — Cote dujour	TYPE 2 Qualité courante — Cote précéd	TYPE 2 — Cote dujour	Peignés d'Australie — TYPE A Q. cour. à chaine — Cote précéd	TYPE A — Cote dujour	TYPE B Q. B. M. à trame — Cote précéd	TYPE B — Cote dujour	TYPE C Q. sec. à trame — Cote précéd	TYPE C — Cote dujour	TYPE AB Qual. pr teinture — Cote précéd	TYPE AB — Cote dujour	ANVERS (par télégraphe) — Peignés Buenos-Ayres — Belge T — Cote précéd	Belge T — Cote dujour	Allemands B — Cote précéd	Allemands B — Cote dujour	Allemands M — Cote précéd	Allemands M — Cote dujour
Janvier	....	5.30	5.425	5.45	....	5.15	....	....	....	....	....	....	[illegible]	....	5.275	5.275	5.275	5.275	5.35	5.35
Février	....	5.30	5.45	5.45	....	5.25	....	....	....	....	....	....	5.90	....	5.30	5.30	5.30	5.30	5.35	5.35
Mars	5.35	....	....	5.50	....	5.325	....	....	....	....	....	....	5.90	....	....	....	5.325	5.325	....	....
Avril	5.35	5.35	....	5.325	....	5.30	....	....	....	....	....	....	....	5.90	....	....	5.325	5.35	....	....
Mai	....	5.375	5.55	5.525	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.90	....	....	5.35	5.35	....	....
Juin	....	....	5.55	5.50	....	....	....	....	....	....	....	....	5.90	....	....	....	5.35	5.375	....	....
Juillet	....	....	....	5.50	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.35	5.375	....	....
Août	....	....	....	5.50	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.35	5.40	....	....
Septembre	....	....	....	5.50	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.35	5.40	....	....
Octobre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Novembre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Décembre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....

LAINES PEIGNÉES — LAINES BRUTES

MOIS de LIVRAISON	LEIPZIG (par voie télégraphique) — TYPE B Buenos-Ayres B d'Anvers — Cote précéd marcks	TYPE B — Cote dujour marcks	TYPE C Buenos-Ayres M d'Anvers — Cote précéd marcks	TYPE C — Cote dujour marcks	REIMS (par voie télégraphique) — Peignés de la Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 Qual. fabrique — Cote précéd	TYPE 1 — Cote dujour	TYPE 2 Qual. courante — Cote précéd	TYPE 2 — Cote dujour	TYPE SUPRA irréductible — Cote précéd	TYPE SUPRA — Cote dujour	Peignés d'Australie — TYPE A Qual. courante à chaine — Cote précéd	TYPE A — Cote dujour	TYPE B Qual. b. moyenne à trame — Cote précéd	TYPE B — Cote dujour	TYPE C Qual. seconde à trame — Cote précéd	TYPE C — Cote dujour	LAINES BRUTES — LE HAVRE par télégraphe — B.-Ayres Prima b. cour. 36 0/0 — Cote précéd	LE HAVRE — Cote dujour	ANVERS par télégraphe — B.-Ayres Prima courante 34 0/0 — Cote précéd	ANVERS — Cote dujour
Janvier	4.275	4.275	....	....	....	....	....	....	....	....	6.15	....	5.85	....	....	....	1.54	1.54	....	....
Février	4.30	4.30	....	....	....	....	....	....	....	....	6.10	....	5.80	....	....	....	1.58	1.58	....	....
Mars	4.30	4.30	....	....	....	....	....	....	....	....	6.10	....	5.80	....	....	....	1.585	1.585	....	....
Avril	4.30	4.30	....	....	....	....	....	....	....	....	6.05	....	5.85	....	....	....	1.585	1.585	....	....
Mai	4.325	4.325	....	....	....	....	....	....	....	....	6.05	....	5.75	....	....	....	1.59	1.59	....	....
Juin	4.35	4.35	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.75	....	....	....	1.60	1.60	....	....
Juillet	4.35	4.35	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.75	....	....	....	1.60	1.60	....	....
Août	4.35	4.35	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.60	1.60	....	....
Septembre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.60	1.60	....	....
Octobre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.60	1.60	....	....
Novembre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Décembre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	[illegible]	....	6.05	....	....	....	1.60	1.60	....	....